L'ANGDM, en partenariat avec l'ANCV dans le cadre du programme "seniors en vacances" organise des séjours en pension complète avec des activités, des excursions, des soirées animées.

Ce séjour est ouvert aux bénéficiaires de l'ANGDM sans activité professionnelle, âgés de 60 ans et plus ou en situation de handicap à partir de 55 ans.

SÉJOUR À BITCHE (57)

DU 6 AU 13 JUIN 2026 — SÉJOUR 502

Transport collectif organisé au départ des secteurs d'Hayange et du Pays Haut

Le magnifique parc naturel régional des Vosges du Nord vous accueille pour une oxygénation d'une semaine. Profitez du calme de la nature et des activités du village club.

Destination parfaite pour faire le plein de sérénité, Bitche et sa région vous dévoileront de beaux sites du patrimoine historique. L'occasion de faire de jolies photos souvenirs !

LES PRESTATIONS INCLUSES DANS LE TARIF DU SÉJOUR :

- **HÉBERGEMENT** — Mise à disposition d'un logement sur la base de deux personnes par hébergement, linge de lit et de toilettes fournis
- **RESTAURATION** — Pension complète et panier repas le jour du départ, buffets variés et dîners à thèmes
- **SERVICES** — Piscine et espaces aquatiques, activités et animations du village vacances, bar et restaurant

HÉBERGEMENT

VVF LES VOSGES-BITCHE

ALLÉE JEAN GOSS
ÉTANG DE HASSELFURTH
57230 BITCHE

https://www.vvf.fr › destination › ete › bitche

INFOS ET RÉSERVATIONS

ANGDM
PÔLE PRODUCTION
PRESTATIONS APIL
110 AVENUE DE LA FOSSE 23
62221 NOYELLES-SOUS-LENS

contact@angdm.fr
03 21 79 48 48

BITCHE (57) DU 6 AU 13 JUIN 2026

SÉJOUR 502

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 AVRIL 2026

APERÇU DES ACTIVITÉS

Excursions culturelles, pauses gourmandes, convivialité et détente seront au rendez-vous de votre séjour.(*)

- **PLAN INCLINÉ SUR LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN À SAINT-LOUIS D'ARTZVILLER**
- **"CIRCUIT DES ARTISANS" : TAILLEUR SUR VERRE ET CRISTAL. SABOTERIE EN BOIS**
- **ABBATIALE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL**
- **VILLAGES TYPIQUES DE L'ALSACE DU NORD : HUNSPACH ET SEEBACH**
- **CROISÈRE EN BÂTEAU-MOUCHE SUR L'ILL À STRASBOURG**
- **ESPACE AQUATIQUE ET DÉTENTE AU VILLAGE-CLUB**

Accès direct au site internet
www.angdm.gouv.fr

CALCULEZ LE CÔUT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est calculé en fonction de vos ressources et de votre eligibilité à l'aide de l'ANCV.

Reportez-vous à la notice de calcul.

(*) Ce programme est indicatif.
Les activités peuvent être modifiées.

NOTICE DE CALCUL

La notice de calcul vous permet d'estimer le coût de votre séjour.
Suivez les étapes 1 à 3 pour connaître le tarif du séjour et du transport.

Munissez-vous de votre avis d'imposition 2025 sur les revenus déclarés en 2024

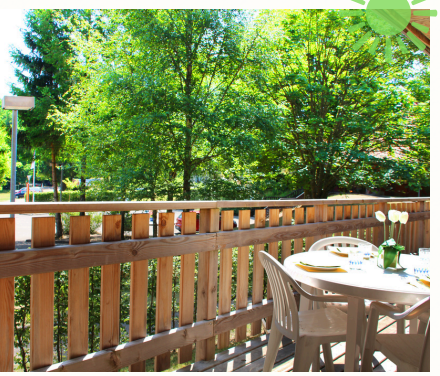

Etape 1 : Êtes-vous éligible à la subvention ANCV ?

	1 part	1,5 parts	2 parts	2,5 parts	3 parts
revenu net imposable personne seule	17 066	22 814	28 563	34 311	40 060
revenu net imposable couple marié ou pacsé			32 199	37 948	43 696

Vous êtes éligible à l'aide ANCV, si votre revenu net imposable est inférieur ou égal aux montants indiqués dans le tableau ci-dessus.

Etape 2 : Quelle est votre tranche de revenus ?

Tranches de revenus annuels	Personne seule	Personne seule 1,5 parts	Couple 2 parts	Famille 2,5 parts
0	inférieurs ou égaux à 11 448€	inférieurs ou égaux à 15 876€	inférieurs ou égaux à 17 784€	inférieurs ou égaux à 22 212€
1	de 11 448,01€ à 11 568€	de 15 876,01€ à 16 596€	de 17 784,01€ à 20 124€	de 22 212,01€ à 25 152€
2	de 11 568,01€ à 12 408€	de 16 596,01€ à 17 772€	de 20 124,01€ à 21 468€	de 25 152,01€ à 26 832€
3	de 12 408,01€ à 13 992€	de 17 772,01€ à 19 860€	de 21 468,01€ à 23 544€	de 26 832,01€ à 29 412€
4	de 13 992,01€ à 16 392€	de 19 860,01€ à 22 992€	de 23 544,01€ à 26 388€	de 29 412,01€ à 32 988€
5	de 16 392,01€ à 17 196€	de 22 992,01€ à 24 060€	de 26 388,01€ à 27 420€	de 32 988,01€ à 34 284€
6	de 17 196,01€ à 19 176€	de 24 060,01€ à 26 496€	de 27 420,01€ à 29 292€	de 34 284,01€ à 36 612€
7	de 19 176,01€ à 21 936€	de 26 496,01€ à 30 156€	de 29 292,01€ à 32 880€	de 36 612,01€ à 41 100€
8	de 21 936,01€ à 27 216€	de 30 156,01€ à 37 080€	de 32 880,01€ à 39 444€	de 41 100,01€ à 49 308€
9	supérieurs à 27 216€	supérieurs à 37 080€	supérieurs à 39 444€	supérieurs à 49 308€

Afin de connaître votre tranche de revenus, il vous suffit de prendre le montant qui figure sur la ligne "revenu brut global" de votre avis d'impôts puis vous référer au tableau ci-contre.

Etape 3 : Quelle est le coût de votre séjour, transport inclus ?

Tranches de revenus	Eligible à l'aide ANCV Tarif/personne	Non éligible à l'aide ANCV Tarif/personne	Coût du transport/personne
0	27 €	48 €	gratuit
1	54 €	97 €	gratuit
2	95 €	169 €	gratuit
3	122 €	218 €	22 €
4	190 €	339 €	22 €
5	190 €	339 €	34 €
6	231 €	411 €	42 €
7	231 €	411 €	49 €
8	272 €	484 €	49 €
9	272 €	484 €	49 €

Une fois que vous avez déterminé votre tranche de revenus, et selon si vous êtes ou non éligible à l'aide de l'ANCV, reportez-vous au tableau ci-dessus pour connaître le coût de votre séjour et du transport.

Le coût du séjour et du transport pour les accompagnants hors régime minier est celui de la tranche 9.

PIÈCES À FOURNIR

Tout dossier incomplet ou arrivé après la date limite d'inscription fixée au 10 avril 2026 ne sera pas traité.

Pièces à joindre obligatoirement

- Bulletin de pré-inscription complété recto verso et signé
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité, pour chaque participant.
- 1 exemplaire du programme séniors en vacances ANCV complété et signé pour chaque participant.
- Assurance responsabilité civile "vie privée" en cours de validité au moment du séjour
- Avis d'imposition complet (toutes les pages) 2025 sur les revenus 2024 pour chaque participant.

Si vous êtes accompagné de votre enfant adulte handicapé et qu'il possède son propre avis d'imposition, celui-ci devra être transmis à l'ANGDM.

Si votre situation financière a changé en cours d'année 2024 ou 2025 (mariage, concubinage, veuvage…) toutes les déclarations fiscales devront être transmises à l'ANGDM.

Pièces complémentaires à fournir par les aidants

Vous déclarez être aidant d'un enfant adulte handicapé OU d'une personne en perte d'autonomie OU d'une personne à mobilité réduite. Vous pouvez bénéficier de l'aide de l'ANCV sous réserve de fournir les justificatifs suivants :

- Attestation sur l'honneur justifiant de votre engagement en tant qu'aidant familial et mentionnant le nom de la personne aidée OU attestation sur l'honneur élaborée par la personne que vous aidez mentionnant votre nom.

ET

- Notifications GIR (APA) ou AAH ou carte mobilité inclusion (CMI) ou carte "station debout pénible" de la personne que vous aidez.

Si vous êtes accompagné par votre aidant professionnel, une copie de son contrat de travail en cours de validité ou une attestation de son employeur devra être jointe à la présente demande.

Instruction de votre dossier

1. Une notification d'**accord** vous sera adressée par courrier et précisera le montant à régler.

Merci de n'envoyer aucun règlement (chèque ou virement) avec votre bulletin d'inscription.

2. Si vous êtes sur liste d'attente, une notification d'**information** vous sera adressée par courrier.

Une fois l'inscription validée par votre paiement, l'autocariste vous enverra une convocation précisant les modalités du transport organisé (horaires et lieux de ramassage...).

Retrouvez tout le programme des sorties et des séjours sur le site internet de l'ANGDM

www.angdm.gouv.fr